

## COMPTE RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt deux et le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUYSSCHEURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc DEHEELE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire.

Présents : DEHEELE Marc — DEVULDER Elodie — DUHAMEL Camille - GUILLAIN Romuald — RYCKEBUSCH Emmanuel — VANHEEGHE Pierre — SCHRIVE Emmanuel - JOHNSON Richard - DECODTS Viviane — LETURGEZ-WADOUX Margareth - - CODDEVILLE Séverine

Excusés : GOUBET Hélène - HERMANT Eric

Absents : LACRESONNIERE Vincent - BECK Grégory

Madame GOUBET Hélène a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RYCKEBUSCH  
Monsieur HERMANT Eric a donné pouvoir à Madame Séverine CODDEVILLE

1/Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 septembre 2022 à l'unanimité

2/ Enquête publique du PLUiH :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des observations qu'il a émises à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure concernant des terrains classés en zone constructible sur la planche A et qu'ils ne le sont pas en réalité car en zone naturelle sur la planche C. A l'issue de l'enquête publique, les terrains devenus non constructibles suite à des erreurs matérielles redeviendront constructibles.

3/ Enquête publique SANS NORPAPER AVOT VALLE DE BLENEDECQUES

Monsieur le Maire explique l'enquête publique de la SANS NORPAPER AVOT VALLEE de BLENEDECQUES qui va épandre sur des parcelles définies par enquête publique de la Commune de BUYSSCHEURE du Norambio et du Noramcal, produits issus de l'usine Norpaper Valle de Blendecques.

Après avoir délibéré, 9 personnes votent pour et 4 personnes s'abstiennent.

L'avis du Conseil Municipal de la Commune de Buysscheure n'est qu'un avis consultatif.

4/ Accroissement d'activités :

Monsieur le Maire indique qu'il convient de recruter un adjoint administratif suite au départ d'une salariée. Le Conseil Municipal décide d'ouvrir un poste d'adjoint administratif pour accroissement d'activités sur une période d'un an qui sera établi en 4 période de 3 mois pour une durée de travail de 14 heures semaine.

5/Compte rendu de la commission des fêtes :

Monsieur Emmanuel RYCKEBUSCH donne lecture du compte rendu du comité des fêtes.

Monsieur le Maire demande si le conseil municipal souhaite organiser la fête de la moto en 2023. Le conseil municipal vote contre par 12 voix contre et une abstention

La 3<sup>ème</sup> édition de Buysscheure en music live aura lieu le 6 août 2022. Un budget de 400 € maximum sera attribué par lieu d'animations.

6/ Programme des fêtes 2022

- 17 octobre : conteurs en campagne
- 31 octobre : Halloween
- Cérémonie du 11 novembre
- ~~18 novembre : saint Martin~~
- 9 décembre : marché de Noël du RPI
- 16 décembre : spectacle de Noël du RPI
- 18 décembre : magie de Noël

7/Cérémonie d'échanges de vœux

Elle aura lieu le samedi 21 janvier 2023.

#### 8/Ecole de maternelle de BUYSSCHEURE

Monsieur Romuald GUILLAIN indique qu'à la rentrée de janvier 2023 il y aurait 31 enfants scolarisés en maternelle. La sieste des plus petits se fait en début d'après-midi dans la salle de la garderie sous la responsabilité de Laëtitia VANHEEMS. Madame la Professeur des écoles se trouve être seule pour l'animation de la classe pendant la durée de la sieste.

Afin de conserver les meilleures conditions possibles pour un enseignement de qualité, il a été décidé :

- De demander à Madame la Directrice de faire une demande pour bénéficier d'un service civique dans le cadre de l'Education Nationale
- Dans le temps qui nous sépare avec l'obtention de ce service civique il a été décidé que la surveillance de la sieste dorénavant serait assurée par Lucie GRANDVAL. Cette décision deviendra caduque à la fin de l'année scolaire en cours. Cela engendre un coût de 3 000 € de charges supplémentaires pour la Commune.

Le Conseil Municipal par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention acte cette décision.

#### 9/Cadeaux de Noël pour les enfants du RPI

Un cadeau sera offert le 18 décembre 2022 aux enfants scolarisés dans le RPI.

#### 10/Economie d'énergie

Il existe sur la commune 14 panneaux d'illuminations, il est proposé d'en installer 7 au lieu de 14.

Il n'y aura pas de concours de maisons illuminées cette année.

#### 11/Cadeaux de fête de fin d'année aux aînés :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'offrir un cadeau d'une valeur de 40 € aux aînés de 85 ans n'ayant pas pu participer à la journée détente des aînés.

#### 12/Location de salle à partir de janvier 2023 :

Monsieur Emmanuel SCHRYVE indique qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Commune devra payer le ramassage des poubelles et propose que les locataires des salles repartent avec leurs poubelles à défaut il sera facturé la somme de 50 € par location.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide que les locataires des salles repartent avec leurs poubelles à défaut il sera facturé la somme de 50 € par location. Le contrat de location sera modifié en conséquence.

#### 13/Conseiller numérique rural

Monsieur le Maire indique qu'une conseillère numérique intervient sur les Communes d'Arnèke, Zermezele, Ochtezele, Rubrouck et Buysscheure et que cet agent a été recrutée par la Commune d'Arnèke.

C'est la commune d'Arnèke qui perçoit à la fois les subventions et rémunère l'agent.

Au titre de l'année 1, il est demandé à la Commune de BUYSSCHEURE de participer à hauteur de 1 366, 86 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de participer à hauteur de 1 366, 86 € au titre de l'année 1 pour le paiement du salaire de la conseillère numérique rurale.

#### 14/Point d'avancement MAM

L'agrément de la PMI devrait intervenir sous quinzaine pour la phase 1 soit pour 3 assistantes maternelles.

L'extension devrait être achevée vers le 1<sup>er</sup> décembre 2022.